

Handwritten signature

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^s : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^s : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE (Arrivée)	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. pr. Montaub.	Arrivées	Dép. pr. Cahors	Dép. pr. Toulouse		
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 50 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	4 39 m.	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 21 Octobre.

LETTRES PARLEMENTAIRES

Paris, 18 octobre.

Les couloirs de la Chambre présentent une grande animation. Il y a une interpellation dans l'air : celle de M. des Roys sur la crise économique. Aussi les conversations étaient-elles fort animées. On annonçait aussi d'importantes déclarations de M. Jules Ferry.

Dès le début de la séance, on a fixé à samedi prochain, 25 octobre, la discussion de l'interpellation de M. Raspail sur la circulaire ministérielle, interdisant aux agents des chemins de fer d'accepter un mandat électif.

M. Baudry d'Asson dépose une demande d'interpellation relative à la crise agricole française. M. Jules Ferry a demandé que l'interpellation Baudry d'Asson fut jointe à la discussion des tarifs relatifs au bétail. M. Baudry d'Asson a protesté ; mais la Chambre s'est ralliée à l'opinion de M. Jules Ferry. La Chambre a ensuite adopté sans discussion la loi relative aux prud'hommes.

M. des Roys a alors développé son interpellation sur la crise économique. Quatre années se sont passées, les droits compensateurs n'ont pas défendu notre marché contre l'invasion des produits industriels étrangers. Quant à l'agriculture, elle n'en a pas moins souffert que l'industrie ; elle n'a pas obtenu les dégrèvements qu'on lui avait promis.

M. des Roys est entré en plein dans la question du blé. Grosse question, comme on sait. Depuis 1880, le prix du blé a baissé de 29 fr. à 15 fr. en face d'une élévation à peu près nulle du prix de la viande. Il n'y a pas eu de compensation, et cette situation a son contre-coup sur l'industrie.

L'orateur a profité de l'occasion pour exprimer son opinion sur l'entrée de M. Rouvier au ministère. Cette modification ministérielle a causé certaines préoccupations et l'on s'est demandé si elle signifiait que le nouveau ministre du commerce renonçait à lutter contre les revendications de l'agriculture.

Le président du Conseil a répondu.

Il a regretté que l'interpellation ait porté sur une question de personnes. Le gouvernement, a dit M. Ferry, s'est assez affirmé pour qu'on ne puisse pas le croire disposé à renier ses promesses en ce qui concerne les vœux légitimes de l'agriculture.

L'interpellation de M. des Roys eût bien mieux trouvé sa place lors de la discussion du projet de loi que dans les vagues formules d'un ordre du jour.

Si le droit sur le blé est acceptable en principe, il y a une question de quotité qui est redoutable par les effets qu'elle peut avoir. La thèse du président du Conseil est la suivante : On ne peut aboutir à aucune conclusion précise, et c'est pourquoi le gouvernement prie la Chambre de voter l'ordre du jour pur et simple.

M. Brialou a repoussé, dans un violent discours, les doctrines de protection à outrance que l'on voudrait faire partager à la Chambre. Sur ce, il s'est lancé dans une charge à fond de train contre les conventions avec les grandes Compagnies. Selon lui, ces conventions ont fortement nui à l'industrie.

M. Baihaut, sous-secrétaire d'Etat, a répondu à M. Brialou. Finalement, l'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement, a été adopté par 359 voix contre 175.

Séance lundi.

Au Sénat, on a discuté pendant deux heures sur l'ordre du jour.

Au début, M. Marcel Barthe a déposé une proposition de loi tendant à prévenir tout conflit entre le Sénat et la Chambre, au sujet du budget.

Le moment était venu de discuter le projet relatif aux incompatibilités parlementaires ; mais le rapporteur, M. Chalameit, a fait connaître que les travaux de la Commission étant en retard, il y avait lieu à ajournement.

M. Roger Marvaix a fortement appuyé cette idée, et le Sénat l'a adoptée.

Restait le projet de loi sur les récidivistes. M. Béranger en a demandé l'ajournement, et M. de Gavardie l'ajournement indéfini. C'était excessif.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur,

a demandé que la discussion de la loi sur les récidivistes vint après celle des incompatibilités parlementaires.

Le gouvernement a eu gain de cause. M. de Gavardie, à la fin de la séance, voulait interpellier sur les affaires d'Egypte ; mais, réflexion faite, il a préféré attendre à lundi.

La Commission de la réforme sénatoriale a constitué son bureau.

M. Schérer est président, et M. Millaud secrétaire.

Séance lundi.

Paris, 20 octobre.

La commission de réforme sénatoriale, présidée par M. Scherer, s'est arrêtée à d'importantes résolutions. Elle a supprimé les sénateurs inamovibles, et adopté une clause du contre-projet Marcel Barthe en vertu de laquelle les 55 départements dont la représentation sénatoriale est la moins élevée obtiendront un siège de plus par voie de tirage au sort. La proportionnalité, telle qu'elle est indiquée dans le projet du gouvernement, en ce qui concerne la formation du collège sénatorial, a été adoptée.

La séance au Sénat a été consacrée tout entière à la première délibération relative aux incompatibilités parlementaires. M. Chalameit, rapporteur, a annoncé tout d'abord que la commission abandonnait le paragraphe de l'article 3, concernant les magistrats inamovibles siégeant à Paris. Mais le président de la commission, M. Jules Simon, a annoncé de son côté, qu'à la deuxième délibération la commission reprendrait son premier texte.

On peut donc s'attendre, en deuxième lecture, à une discussion plus nourrie.

Par 104 voix contre 64, le Sénat a refusé d'excepter de l'incompatibilité parlementaire les ministres des différents cultes salariés par l'Etat résidant à Paris. Une certaine sensation a accueilli ce vote.

M. le colonel Meinadier a réclamé l'exception pour les maréchaux, amiraux, généraux de division et vice-amiraux.

L'amendement a été réservé sur la demande de M. Jules Simon.

M. Le Guen demande que les archevêques, évêques et présidents de consistoires puissent devenir sénateurs ou députés.

Toutefois, en présence des déclarations de la commission, il ne déposera son amendement qu'en deuxième lecture.

— Oh ! père !... balbutia-t-elle.

Elle ne put rien ajouter, Hilarion avait ouvert la porte du cabaret, ils entrèrent. La première personne que vit Jeanne fut une femme, d'une beauté brutale, qu'on appelait la Belle Marton. C'était la maîtresse de son père, une fille assez instruite qui avait mal tourné.

— Elle te servira de mère, dit Hilarion.
— Pauvre Vivette ! Cette Marton devait être le tyran de la pauvre petite.

Le cabaret du *Beau matelot* se composait d'un rez-de-chaussée, où l'on buvait ; d'un premier étage contenant quatre chambres garnies, que Gentil louait Dieu sait à qui ! et d'un grenier étroit. Ce fut dans ce grenier que la Belle Marton installa Jeanne. Elle jeta dans un coin une mince couchette, à peine un petit matelas, et pour toute couverture une sorte de drap commun qui n'em-pêchait pas l'enfant de geler en hiver, après l'avoir étouffée en été.

Dieu donne toujours une consolation aux malheureux. Il n'est pas d'abîme où sa miséricorde divine ne descende pour y faire briller une lueur de joie. La joie de Jeanne, c'était la mer. Au rez-de-chaussée, elle ne voyait que la ruelle, pleine de boue, presque toujours sombre ; au grenier elle apercevait la Méditerranée. Ce fut, pendant les années qu'elle vécut là, sa consolation suprême.

Comme tous les êtres qui souffrent, repliés sur eux-mêmes, Jeanne se faisait une amie de cette vague bleue, qu'elle voyait briller au soleil. Son imagination, éveillée, ouverte, déjà grande, rêvait peut-être un voyage dans ces pays lointains qu'elle voyait si beaux, et où elle aurait

M. Béranger, parlant sur l'article 3, a réussi à faire maintenir à 6 mois la durée des missions que pourront recevoir les membres du Parlement.

L'article 4, relatif aux retraites a été adopté sans discussion. Quant à l'article 5, portant que les militaires en disponibilité ou en non-activité de service, pourront être élus, il a fourni à M. le ministre Campenon l'occasion de prononcer un discours militaire, vif, concis.

Le ministre de la guerre repousse l'article 5. Il préfère que l'armée soit représentée à la Chambre et au Sénat par des généraux en retraite.

M. l'amiral Peyron, ministre de la marine, s'est associé aux paroles de son collègue.

M. Chalameit, rapporteur a défendu l'article 5, trouvant que les généraux à la tribune sont moins dangereux qu'on ne croit. Le Sénat a pensé différemment et par 159 voix contre 14, sur 173 votants, il a repoussé l'article 5.

Un amendement de M. Naquet portant que la loi sur les incompatibilités parlementaires n'aura pas d'effet rétroactif a été repoussé.

M. de Gavardie ayant aperçu le président du Conseil au banc des ministres a demandé à interpellier le Cabinet sur les affaires d'Egypte. M. Jules Ferry a prié le Sénat de reporter l'interpellation au 20 novembre. Naturellement c'était trop tard, selon M. de Gavardie, qui a été très violent et s'est fait plusieurs fois rappeler à l'ordre.

Séance philanthropique à la Chambre des députés. Aussi, dans son fauteuil présidentiel, M. Brisson paraissait-il tout mélancolique d'entendre une discussion aussi abstraite et surtout d'avoir à la présider.

On discutait, en effet, une proposition de loi bien complexe, mettant en mouvement mille considérations, mille intérêts divers. Cette proposition concernait la responsabilité des patrons dans les accidents dont les ouvriers sont victimes.

M. Peulevey, qui est l'auteur d'un contre-projet sur cette matière délicate, a demandé à la Chambre de repousser les propositions de la commission. Selon M. Peulevey, le nouveau texte de la commission aggrave encore le principe de la responsabilité des patrons en n'admettant aucune preuve contraire, même en cas de faute de la part d'un ouvrier victime d'un accident.

été libre !

Le lendemain de son arrivée, elle dormait encore, quand Marton vint l'éveiller :

— Allons, lève-toi, petite !

Elle tombait de sommeil. La veille, le voyage l'avait beaucoup fatiguée. La maîtresse d'Hilarion la secourait rudement :

— Oh ! oh ! gronda-t-elle, je n'aime pas les paresseuses ! Prends garde à toi si tu ne travailles pas.

Elle se leva le cœur bien gros. Un instant après, elle rejoignait son père dans le cabaret.

— Tiens, lui dit-il, voilà ce que tu auras à faire. Tous les matins tu te lèveras à cette même heure et tu balayeras la salle. Et, en parlant ainsi, il lui mettait un gros balai entre les mains. Jeanne obéit : son éclavage commençait.

Pendant deux ans, elle vécut là, souffrant le martyre. Comme si son père eût gardé le souvenir des dernières paroles de Vivette mourante, il ne battait sa fille que rarement. Mais la Belle Marton ne se gênait pas ; elle fit de l'enfant un souffre-douleur de tous les instants. Heureusement pour Jeanne, bien qu'elle touchât à quatorze ans, sa petite taille la sauva des attaques infâmes. Elle ne grandit qu'après dix-huit mois, pendant une maladie qu'elle fit, causée par la fatigue et le chagrin. Elle rentra à peine en convalescence, lorsqu'arriva l'événement que Marius Roussin avait déjà conté à Richard Malvern. Un matelot fut tué dans une rixe, Marton fut acquittée et Hilarion condamné à huit ans de détention. La police avait arrêté tous les habitants du bouge. Par bonheur pour Jeanne, elle fut interrogée par un magistrat de grand cœur, qui s'intéressa à

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(35)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

— Comment, dit-il, vous voulez l'emmener ?
— N'est-elle pas à moi ?

— Sans doute, sans doute, monsieur Gentil ; mais voyez-vous, ici, tout le monde s'est occupé d'elle ; tout le monde l'aime. Pourquoi ne nous la laissez-vous pas ?

Hilarion hésita un moment. Si Jeanne eut dû être à sa charge, cette hésitation n'eût pas duré. Il eût abandonné sa fille au père Abrial, heureux d'en être débarrassé. Mais il aurait été obligé de servir une pension aux braves gens sur la fortune de l'enfant, et cette pension, il préférerait se la payer à lui-même. Il refusa net. Quand on lui apprit qu'elle allait partir, Jeanne pleura beaucoup. Elle s'était faite à cette vie calme qu'elle menait à Mondragon du vivant de sa mère, vie qu'elle avait continuée chez les Abrial.

Quoiqu'elle fût encore bien jeune, sa raison éveillée comprenait. Elle se sentait aimée dans ce village où on la chérissait en souvenir de Vivette, à cause d'elle-même aussi. Laroes, supplications, rien n'y fit. Le soir même Hilarion prenait avec sa fille la diligence de Marseille.

Pendant le trajet, il réfléchit beaucoup. Non que cet homme eût le moindre remords à la pen-

sée que sa fille allait vivre dans un cabaret de bas étage, mais il se demandait s'il n'y avait pas moyen, puisque Jeanne restait avec lui, de profiter du petit revenu qu'elle possédait, sans rien dépenser pour elle.

Il se décida à faire de l'enfant la servante du cabaret. Tout bénéfice ! Il aurait une domestique qui lui rapporterait de l'argent au lieu de lui en coûter.

Jeanne n'oublia jamais l'impression de désespoir qu'elle ressentit en entrant pour la première fois dans le bouge. La diligence arrivait tard à Marseille. Il faisait nuit. Onze heures venaient de sonner. Le temps était pluvieux et sombre. Son père, en descendant de voiture, l'avait prise par la main et l'entraînait à travers les rues. Hilarion marchait très-vite ; l'enfant avait peine à suivre ses larges enjambées. Autour d'elle, l'animation, le bruit, cette vie nocturne que les grandes villes connaissent seules et qu'ignorait Jeanne, puisqu'elle n'avait jamais quitté la campagne.

Tout à coup, son père tourna dans une rue de côté, et arriva devant un café bas qui paraissait plein de monde. A travers les vitres éclairées, on voyait s'agiter tumultueusement des hommes et des femmes : ceux-ci étaient ou des ouvriers portefaix, ou des matelots : celles-là étaient de celles qu'on ne nomme pas... Jeanne frissonna.

— Tiens, petite, lui dit son père en lui montrant l'enseigne : *Au beau matelot*, qui se balançait à la brise de mer, voilà où nous devons nous en aller.

— Eh bien, qu'est-ce que tu as ? ajouta-t-il en sentant la main de l'enfant trembler dans la sienne.

A plusieurs reprises, l'argumentation de M. Peulevey, a soulevé une vive approbation au sein de la Chambre.

La thèse de l'orateur partait d'un principe assez juste : celui d'échapper à l'exagération et de ne donner au patron par conséquent, que la responsabilité effectivement méritée par lui. Il paraît, d'ailleurs, que la Commission met, non-seulement les frais de procédure à la charge des patrons, mais encore elle établit de droit leur responsabilité en la limitant à un chiffre proportionnel, à une prime allégoire de 8 francs à la caisse d'assurance contre les accidents.

M. Girard, rapporteur, a répondu à M. Peulevey, et non sans habileté, expliquant pourquoi la commission n'avait visé que les grandes industries et les industries dangereuses.

L'article 1^{er} de la proposition Peulevey est repoussé par 298 voix contre 127.

Les auteurs des autres contre-projets se sont réservés de les reprendre en deuxième délibération.

M. Demôle, nommé rapporteur de la Commission électorale du Sénat compte déposer son rapport dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Informations

Les ministres se sont réunis jeudi en conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Ferry.

Ils se sont entretenus des questions budgétaires. Il a été décidé que le président du conseil exposerait à la commission du budget que les réductions faites dans les dépenses ont été poussées à l'extrême et qu'il est impossible d'en opérer de nouvelles sans désorganiser les services.

Ils ont conclu au maintien du système proposé par M. Tirard pour obtenir l'équilibre du budget.

Le conseil s'est également occupé de l'admission temporaire des filés de coton sur laquelle les délégués lyonnais ont, hier, appelé l'attention du ministre du commerce. Le conseil a chargé M. Rouvier de se livrer à une étude approfondie de la question.

Le gouvernement a accepté la proposition faite par les délégués lyonnais de nommer deux experts, un pour l'Etat, un autre pour la ville, afin d'évaluer les terrains des fortifications.

— Comme nous l'avions dit, M. Sarrien a été nommé président de la commission du budget.

Cette nomination implique surtout le désir très net et très ferme d'obtenir des ministres de nouvelles économies sur leur budget. On en conclut, dans le monde parlementaire, que le général Campenon sera obligé de faire les réductions qu'il a refusées à M. Rouvier et à M. Ballue ou de donner sa démission.

Si cette dernière éventualité se produisait, c'est le général Lewal qui deviendrait ministre de la guerre, avec M. Ballue comme sous-secrétaire d'Etat.

Beaucoup de députés considèrent cette démission comme inévitable en raison des déclarations faites par le général Campenon devant l'ancienne commission du Tonkin au sujet de l'envoi des renforts et des résolutions prises par M. Ferry, depuis les derniers événements de Chine, de donner à l'amiral Courbet et au général Brière de l'Isle les troupes supplémentaires dont ils ont besoin.

— Le désaccord entre le général Campenon et M. Ferry s'accroît.

Le président du Conseil veut envoyer au Tonkin

des renforts que refuse le général Campenon.

Le ministre de la guerre ne se retirerait, pas dit-on, aussi bénévolement que M. Hérisson. Il soumettrait son cas au Parlement qui aurait à se prononcer entre lui et M. Ferry.

— Plusieurs députés déclarent que la vente des chemins de fer de l'Etat serait le meilleur moyen de trancher les difficultés budgétaires.

Le président du Conseil étant à la chasse, M. Sarrien n'a pu le rencontrer ce matin ; le président de la commission du budget lui a alors écrit pour l'inviter d'user de son influence auprès de ses collègues de la guerre et de la marine afin d'obtenir d'eux des réductions de dépenses.

M. Sarrien, dans sa lettre, a demandé, en outre, au président du Conseil, une entrevue pour demain afin de lui exposer l'état de la question.

— La commission du budget a entendu la lecture de l'exposé du rapport de M. Ballue sur le budget de la guerre.

M. Ballue avait inséré dans son rapport un vœu tendant à ce que le ministre de la guerre fût désormais en dehors des fluctuations parlementaires, afin d'assurer la stabilité de nos institutions militaires.

La commission n'a pas accepté le passage du rapport et l'a fait supprimer.

L'exposé général du rapport de M. Ballue contient des critiques sévères contre l'organisation de l'administration centrale du ministère de la guerre.

La plupart de ces critiques ont été atténuées ou supprimées.

M. Ribot a fait remarquer que l'effectif du train des équipages dans lequel on fait entrer les jeunes gens recommandés, dépassait les besoins, et il a demandé pour remédier à cet inconvénient, que les 250 millions destinés à la solde de l'armée fussent désormais divisés par différentes armes au lieu d'être votés en bloc.

Cette proposition a été prise en considération et sera mise à l'étude.

— C'est seulement demain que le gouvernement sera en mesure de faire connaître sa réponse à la commission du budget au sujet des moyens d'équilibrer le budget de 1885.

On considère comme certain que l'accord se fera définitivement.

LA GUERRE DE CHINE

Emprunt Chinois. — Le Standard publie une dépêche de Hong-Kong, du 19 octobre, disant que l'emprunt Chinois de 3 millions de dollars a complètement échoué.

Tonkin. — Le mauvais temps empêche la continuation des opérations contre Tamsui.

Le général Négrier. — La blessure du général Négrier est en voie de guérison.

Paris, 20 octobre.

Le ministre de la marine a reçu les dépêches suivantes :

« Haï-Phong, 20 octobre, 10 h. 13, matin.

» De grosses masses ennemies sont signalées dans la région du fleuve Rouge. Elles ont attaqué Tuyen-Quan le 13.

» L'ennemi a été repoussé avec des pertes considérables, aucune perte de notre côté.

C'est lui l'assassin !

— Lui ! Comment as-tu su... ?

— Par Hilarion Gentil, qui a été complice du meurtre malgré lui. Il a connu ce misérable dans la prison où ils se retrouveront plus tard. Amédée Lejosne et Hilarion Gentil se lièrent plus encore. Ne portaient-ils pas tous les deux la même livrée d'infamie ?

— Blanche, Blanche, reprit Loïc en hochant la tête, es-tu certaine de ne pas te tromper là où la justice humaine s'est abusée elle-même ? Quel rapport cet homme a-t-il eu avec le baron de Maudreuil ? Qui sait si tu n'as pas été induite en erreur !...

— Je suis sûre de tout savoir, reprit Blanche. Te rappelles-tu les deux pièces de conviction qu'on a ramassées sur le lieu du crime ?

— Oui, un fragment de lettre d'une écriture féminine, et un gant de Suède.

En parlant ainsi, Loïc tira son portefeuille de sa poche et l'ouvrit. Depuis qu'il poursuivait cet assassin, cet assassin insaisissable qu'il avait juré de punir, le jeune homme gardait toujours ce papier sur lui ? Ne croyait-il pas depuis huit jours, être à la veille de s'en emparer ? Il fallait qu'il eût à ce moment toutes les preuves entre les mains.

Ce papier était jauni, moins par le temps que par l'humidité de la terre où il était tombé. Il présentait, on le sait, des lignes incompréhensibles.

— Lis, dit Blanche.

— Tu sais bien que c'est impossible, répliqua Loïc. N'avons-nous pas, naguère, essayé tous les deux ?

» Tous nos blessés vont bien et sont hors de danger.

» Général de BRIÈRE DE L'ISLE.

« Ke-Lung, 19 octobre.

» Les troupes sont occupées à construire des blockhaus autour de nos positions. Le mauvais temps a contrarié les travaux.

» Le Tarn vient de quitter Ke-Lung pour se rendre à la baie d'Ha-Long.

» Amiral COURBET.

Explosion à Saint-Etienne.

Une explosion s'est produite, dimanche, à minuit cinquante minutes, à la caserne de gendarmerie.

La matière explosive avait été placée sur le rebord de la fenêtre de la chambre où étaient couchés le brigadier et sa femme. La projection ayant été directe et non oblique personne n'a été blessé.

La porte qui se trouvait en face de la fenêtre a été défoncée et les meubles détruits ; les vitres du bâtiment ont été brisées.

Neuf anarchistes ont été arrêtés ce matin.

Elections communales en Belgique.

— A la suite du succès des libéraux dans les élections communales de Belgique, des bandes de manifestants ont parcouru, dans la soirée, les rues de Bruxelles, ont brisé les vitres du journal le *Patriote*. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

D'autres manifestations ont eu lieu à Anvers et ont occasionné des bagarres.

Réunion socialiste.

— Cinq ou six cents socialistes se sont réunis dimanche soir, à la salle Lévy, sous la présidence d'honneur de Louise Michel. La réunion a décidé d'envoyer aux ouvriers sans travail de Lyon une adresse dont voici la conclusion :

« Le meeting de la salle Lévy, convoqué par le parti ouvrier du centre, félicite les travailleurs du Rhône, de l'Allier, de la Loire, etc., d'avoir marché droit aux caisses publiques, d'avoir réclamé leur part des milliards qui s'y trouvent et qu'ils ont été les seuls à y mettre. Il les invite à persévérer dans cette tactique et à l'étendre aux caisses privées des capitalistes qui ne représentent que la dime prélevée sur le travail ouvrier pendant les périodes de prospérité.

» Il les engage, en outre, à hâter leur organisation en parti, afin de s'imposer à l'Etat bourgeois, en attendant que les circonstances leur permettent de s'en emparer et de la faire servir à l'émancipation générale. »

Assassinat d'une sentinelle.

— Le Soir raconte et reproduit sous toutes réserves, un fait d'une certaine gravité qui se serait passé samedi soir, à Versailles.

On sait que de grands magasins militaires sont établis près de la gare des Chantiers, non loin des bois de Viroflay.

Lis, répéta Blanche.

Loïc obéit :

« Les renseignements, monsieur le » sur le sieur Amédée Lejosne son » prison de Poissy pour six... » funestes. Je crois qu'il... etc., etc. »

— Tu vois, continua Blanche, que ces lignes concordent parfaitement avec ce que je viens de t'apprendre. Notre père ne nous racontait pas ses affaires ; il a eu sans doute à s'occuper de ce Lejosne. Tu as pu le voir, par les lettres que tu as trouvées dans le secrétaire, après ta maladie. Beaucoup de personnes s'adressaient à lui, connaissant ses hautes relations, pour le prier d'user de son influence en leur faveur. Il doit en être ainsi de cet homme. D'ailleurs, Hilarion Gentil te le racontera lui-même.

— Hilarion !

— Il est ici.

Jeanne se leva. Loïc comprit que la jeune femme souffrirait trop, après lui avoir raconté sa vie, de se trouver entre son père et l'homme qu'elle aimait.

— Va, Jeanne, dit le jeune homme ; puisque ma sœur se porte garant de l'innocence de ton père, cela me suffit. Quant à mon amour, il n'a rien à redouter de cette entrevue. Cet homme, pour moi, n'est pas ton père, c'est le premier venu.

La jeune femme sortit. Alors, Blanche sonna, un domestique parut.

— Faites entrer, dit-elle, la personne qui attend dans le cabinet de M. Darcourt.

Loïc ne put retenir un mouvement. C'était la première fois qu'il allait se trouver en face d'Hi-

Ces magasins, qui contiennent du fourrage, des avoines, etc., sont gardés par des sentinelles échelonnées de distance en distance.

Or, il y a environ quinze jours, un premier attentat eut lieu contre un de ces soldats.

Une balle, tirée par un fusil invisible, vint s'enfoncer dans des planches de la guérite où veillait le factionnaire, à quelques centimètres de sa tête.

La semaine dernière, une nouvelle tentative de crime fut commise. Une balle, partie toujours on ne sait d'où, coupa un des doigts de la main de la sentinelle qui tenait le fusil sur l'épaule et lui érafla l'oreille droite.

Enfin, avant-hier soir, une balle, dirigée toujours par une main inconnue, vint frapper à la tête un pauvre soldat qui montait sa faction.

La mort fut instantanée.

L'autorité militaire, très émue de ces nombreux attentats, aurait immédiatement ordonné une battue qui, jusqu'à présent, serait demeurée sans résultat.

Le nouveau supérieur des frères.

— Samedi matin, à sept heures, le chapitre général des Frères de la Doctrine chrétienne s'est réuni, rue Oudinot, pour donner un successeur au regretté Frère Irlide.

Comme on le sait, ce chapitre est composé des délégués de toutes les communautés établies dans le monde entier.

La cérémonie du vote a été précédée de la messe du Saint-Esprit, puis, à 8 heures, les Frères électeurs sont entrés en délibération.

Le vote, n'ayant pour but que le bien de l'Institut, l'élection a, très rapidement décidé et le choix s'est porté sur le Frère Joseph.

Né le 30 mars 1823, le T. H. Frère Joseph est entré comme petit novice à l'Institut, en 1836.

Successivement directeur du demi-pensionnat et visiteur au Havre, il exerçait depuis 1874 les fonctions de Frère assistant.

Sa nomination est un nouveau gage de prospérité pour l'Institut tout entier.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Voici une nouvelle qui produit un grand orage dans la presse et qui n'aura pas moins de retentissement dans le pays.

Le Journal des Débats, organe de MM. Léon Say et Ribot, celui-ci membre de la commission du budget, confirme dans l'entrefilet suivant le propos prêt au président du conseil :

« M. Jules Ferry, dit-il, n'a pas caché qu'il faudrait établir de nouveaux impôts pour 1886 et que, si on ne le faisait pas pour 1885, c'est que c'était l'année des élections. »

laron Gentil, depuis l'arrestation.

— Me voici à vos ordres, belle dame, cria une voix en dehors.

— C'est étrange, pensa Loïc, quelque chose me dit que Blanche se trompe...

XXIII

HILARION RACONTE LE CRIME

Hilarion Gentil entra. C'était bien l'homme que Loïc avait déjà vu dans son cabinet, celui qui s'était présenté sous le nom de Marius Roussin ; c'était bien celui qui avait volé au peintre les lettres de madame de Maudreuil ; c'était bien celui qui avait tenté d'assommer le jeune baron d'un coup de bâton au bois de Boulogne.

Loïc l'examina. Rien n'était changé dans sa physionomie, si ce n'est que l'air de perpétuelle défiance qui y était gravée avait disparu. Hilarion Gentil semblait joyeux.

— Eh bien, dit-il à Loïc avec son cynisme ordinaire, nous sommes donc revenus à de meilleurs sentiments envers moi !

— Assez de plaisanteries, répliqua nettement le baron de Maudreuil. Que vous soyez ou non le père de Jeanne, peu m'importe. La pauvre femme a eu trop à souffrir de vos infamies, pour que je lui fasse porter encore le poids de votre parenté. Vous avez assisté au crime ?

— Ah ! vous le prenez sur ce ton ? répliqua l'autre avec colère.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

cette enfant si douce d'aspect. Elle lui raconta tout.

Le magistrat envoya un agent à Mondragon, pour s'enquérir de la famille de Jeanne, si du moins il lui en restait encore. Le père Abrial vint lui-même à Marseille et donna tous les renseignements demandés. Alors on écrivit à Marius Roussin de Langourias : ils s'empressem de répondre qu'il recevrait sa nièce avec joie.

— Loïc, ajouta Jeanne en terminant son récit, le jour même où mon père comparait devant les assises de Marseille, le tribunal de Lille condamnait à six années de réclusion pour faux, un individu nommé Amédée Lejosne. Ces deux hommes, punis ainsi par la loi, le même jour, à près de trois cents lieues de distance, furent, par un hasard, réunis dans la même maison de détention.

Jeanne s'arrêta à cet endroit de son récit. La jeune femme paraissait émue et troublée. Ce fut Blanche qui reprit :

— Loïc, mon frère bien-aimé, tu comprends pour quelles raisons Jeanne ne voulait pas que tu parvisses à son père. C'était encore pour cacher sa honte que Marius Roussin avait raconté que l'enfant de Vivette et de Gentil était un fils. Elle méconnaissait la grandeur de ton amour pour elle, quand elle craignait qu'il ne fût amoindri par le récit de son passé. Est-elle moins digne de toi parce qu'elle a souffert ? Tu as été la seule faute de sa vie. Elle s'est donnée à toi pure et libre... Moi, j'ai autre chose à t'apprendre : elle t'a nommé cet individu qui s'appelait Amédée Lejosne.

Nous tenons de source sûre que M. Graux, préfet du Lot, sera très prochainement déplacé. Quel que soit son successeur, aussi bon teint que son républicanisme puisse être, nous le plaçons sincèrement; car, ici, pour un administrateur qui veut conserver son indépendance et s'occuper uniquement du triomphe des principes, la situation est impossible.

Dans notre pays, malheureusement, toute la politique se résume en des questions de personnes. Il faut abattre telle influence et en exalter telle autre. Voilà la tâche quelque peu répugnante, on l'avouera, pour des hommes qui ont souci de leur dignité et que leurs hautes fonctions sembleraient devoir préserver de missions pareilles.

M. Graux ne pouvait s'accommoder plus longtemps de ce rôle ingrat. Il a demandé son changement, il l'a obtenu paraît-il; nous l'en félicitons.

MM. Lantierès et Bonneton viennent d'être reçus à l'Ecole militaire de St-Cyr. Au nombre des élèves qui entrent cette année à l'Ecole, nous remarquons également M. Galdemar, parent du général dont le souvenir est populaire dans notre ville à cause des institutions philanthropiques auxquelles il a attaché son nom.

Notre compatriote, M. Louis Arnault, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, est chargé du cours complémentaire de notariat, enregistrement, hypothèques près cette faculté, pendant l'année scolaire 1884-1885.

Sur la liste des docteurs en médecine nommés au grade de médecin aide-major de 2^e classe, dans l'armée territoriale, nous remarquons le nom de M. Le Brigant (Jules-Edouard), qui depuis peu fait partie du corps médical de notre ville.

Un arrêté municipal porte : Qu'il est défendu de conserver dans Cahors et les faubourgs des porcs, à moins que les porcheries soient établies dans des cours et jardins, à 20 mètres au moins des maisons d'habitation et que leur entrée et l'évacuation des eaux ne se fasse en dehors de la voie publique. La présence des porcs dans le bâtiment servant à l'habitation est formellement interdite. La plus grande propreté, tant des animaux que des étables, sera rigoureusement exigée.

Tribunal correctionnel. Dans son audience desamedi, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné le sieur Filhol, pharmacien à Cahors, à 100 fr. d'amende, pour avoir livré des pilules d'opium au lieu de pilules de quinquina.

Cette erreur a failli coûter la vie à une honorable personne de la ville.

On écrit de Gourdon qu'un des doyens de cette ville vient de s'éteindre : M. Torquet, pharmacien, né en 1795, est décédé jeudi, âgé par conséquent de 89 ans. Il avait conservé jusqu'à sa dernière heure toutes ses facultés intellectuelles. M. Torquet était un de nos concitoyens les plus estimés; sa vie a été toute de labeur et de dévouement. Ses obsèques ont eu lieu samedi à l'église St-Pierre, au milieu d'une nombreuse assistance.

Tué par une noix. — Un singulier accident est arrivé dimanche matin à un nommé Croulbois, jardinier à Meudon.

Cet homme, muni d'une longue perche, gauchait des noix dans un champ; il avait la tête en l'air, pour mieux diriger ses coups, lorsque l'une des noix, sortant de sa coque, se détacha et lui tomba si malheureusement sur l'œil droit qu'elle le creva.

Le pauvre homme, auquel la douleur arrachait des cris terribles, se tordait à terre. Diverses personnes vinrent à son secours.

Un médecin, mandé sur-le-champ, déclara que la blessure était fort grave et prescrivit le transport d'urgence du blessé à l'hôpital Saint-Antoine.

En route, Croulbois demandait en grâce qu'on l'achevât, les souffrances qu'il endurait étant intolérables, et on avait toutes les peines du monde à le maintenir.

L'ablation de l'organe lésé fut jugée impraticable, et hier, dans l'après-midi, le malheureux jardinier rendait le dernier soupir, à la suite d'une congestion cérébrale qui s'était manifestée.

Une nouvelle application de l'électricité. — Un inventeur vient de concevoir le projet de transformer diverses routes maritimes, en immenses boulevards illuminés par des phares électriques, placés sur des sortes d'îlots flottants et insubmersibles. Ces îlots seraient reliés entre eux et les continents par des câbles.

Les auteurs de cette invention hardie prétendent que, désormais, les navires pourraient, en plein Océan, échanger des dépêches télégraphiques et qu'ils seraient guidés dans leur marche par un arc lumineux, produit par des miroirs paraboliques, lançant au loin les rayons du soleil ou ceux d'un foyer électrique.

Les premières neiges

La température a considérablement baissé depuis quelques jours. Les oies et les canards sauvages passent par bandes, à Dijon, dit le *Franc Bourguignon*, ce qui est, dit-on, le présage d'un hiver très rigoureux.

La neige a fait son apparition samedi, à Etang (Saône-et-Loire). Les montagnes des environs en étaient couvertes. Elle est également tombée dans l'arrondissement de Gez, où elle recouvrait tout le sommet de la Chaine du Jura, et même au pied de la montagne, il y en avait quarante centimètres de hauteur.

On signale aussi son apparition dans le nord de l'Angleterre et dans le pays de Galles, où elle est tombée en abondance.

Il est tombé de la neige dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle. Dimanche, aux environs de Pont-à-Mousson et de Pagoy.

— On écrit d'Eymoutiers (Haute-Vienne), au *Petit Centre*, à la date du 12 octobre :

« Froid vif, une épaisse neige. De 6 heures à 9 heures, elle n'a cessé de tomber à gros flocons; la campagne en est complètement recouverte.

• On se croirait en janvier. »

— Depuis samedi, la température est pluvieuse et froide à Saint-Etienne, dit le *Moniteur de la Loire*. La première neige a fait son apparition à midi à peu près. Dimanche, il en est tombé aussi à la même heure.

Le matin, les montagnes environnantes sont légèrement teintées de blanc. Le vent qui souffle est presque glacial.

Aujourd'hui, le temps s'est remis au beau, mais il reste froid.

— Les journaux de l'Ardèche annonçant qu'il a très fortement gelé le 10 et le 11 de ce mois. D'autre part, la neige a fait la semaine dernière son apparition dans les montagnes de l'Ariège, et les bestiaux ont dû quitter en toute hâte leurs pâturages et regagner leurs étables.

A Cahors, le temps est superbe et la température très douce.

Manufactures des Tabacs

Aux termes d'un arrêté du ministre des finances, en date du 12 mars 1880, les jeunes gens âgés de 21 à 25 ans qui, sans avoir été classés en rang utile pour l'admission, ont été reconnus admissibles à l'Ecole Normale Supérieure (section des sciences), à l'Ecole Polytechnique ou à l'Ecole Forestière, peuvent, sans avoir à subir un examen préalable et en étant affranchis du surnumérariat, être nommés vérificateurs stagiaires de la Culture des Tabacs, au traitement de 1,500 fr.

Après un an de stage, ils seront titularisés, s'ils satisfont convenablement à un examen professionnel et s'ils sont bien signalés.

Pour assurer aux agents de cette catégorie un avancement suffisamment rapide, le nombre des emplois inférieurs (vérificateurs à 1,500, 1,800 et 2,100 fr.), est limité pour eux au tiers au plus des emplois supérieurs qu'ils peuvent être appelés à occuper.

Les demandes d'admission des candidats devront être adressées jusqu'au 3 novembre 1884 au Directeur général des Manufactures de l'Etat, Ministère des Finances, Paris (sans affranchir), accompagnées des pièces suivantes :

1^o L'acte de naissance légalisé, constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura, à la date fixée pour l'envoi des demandes d'admission, 21 ans au moins et 25 ans au plus ;

2^o Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le Maire de la résidence du candidat ;

3^o Un certificat de dispense du service mili-

taire ou d'admission dans la réserve de l'armée active ;

4^o Un certificat d'admissibilité à l'une des trois écoles sus-désignées ;

5^o Une attestation d'un médecin assermenté constatant que le candidat n'a aucun vice de constitution ou infirmité qui le rendrait impropre à un service actif et qu'il jouit d'une constitution saine et robuste.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M^{me} veuve DALBRET

Spectacle du Mardi 21 octobre 1884

LES

MOUSQUETAIRES DE LA REINE

Opéra comique en 3 actes, paroles de M. Saint-Georges, musique d'Halévy.



Partout où elles apparaissent, les succès éclatants les signalent; en voici, entre mille, une nouvelle preuve dont l'authenticité est garantie par l'Autorité d'une capitale voisine et amie. « Je suis très satisfait de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Ma femme souffrait de l'estomac, les digestions étaient très difficiles, les fonctions très irrégulières, depuis qu'elle prend les Pilules Suisses, son état est très satisfaisant, et en continuant elle sera rétablie. Ce résultat est d'autant plus beau, qu'elle avait déjà suivi plusieurs traitements en vain. « M. A. HERTZOG, boulevard du Midi, Bruxelles » Legalisation de la signature par M. le Maire A. Hertzog, Ph^e 28, rue de Grammont, Paris. Indispensable pour tout le monde. À la pharmacie des Pilules Suisses pour 1885 qui vient de paraître. Gratis dans les pharmacies.

Revue Agricole

Les procédés de vinification — J'ai signalé l'abus pernicieux de la coloration exagérée des vins, abus qui s'est répandu pour satisfaire les exigences du commerce. Les commerçants, en effet, payent les vins du Midi en raison de la matière colorante que ces vins fournissent à toute espèce de vins, vrais ou faux; la couleur, en effet, tient lieu de tout le reste.

Mais ceux qui cherchent dans le vin la vérité, c'est-à-dire un liquide où la fermentation alcoolique a combiné entre eux tous les éléments naturels contenus dans le raisin comprennent que le moût doit être décuvé, c'est-à-dire séparé du marc et de la râpe, dès que la fermentation tumultueuse a cessé. Si à ce moment, en effet, on laisse le moût dans la cuve, des fermentations nuisibles au vin se produisent en même temps que l'accroissement de couleur; les matières solides qui forment ce qu'on appelle la *chapeau* peuvent aigrir et introduire dans le vin de presse des ferments qui plus tard seront des principes de maladies. En outre, le marc dans lequel le moût a séjourné trop longtemps donnera un *second* vin défectueux. Ce point est important à considérer, surtout depuis que la fabrication des seconds vins tend à se généraliser.

Cette considération, importante pour le présent comme pour l'avenir de notre production et de notre consommation vinicole, rappelle l'attention du public sur le cuvaage en vases clos, c'est-à-dire à l'abri de l'air. — Quand nous disons à l'abri de l'air, il faut entendre avec le minimum d'air, puisque la privation totale d'air rendrait la fermentation alcoolique impossible. Le procédé le plus efficace de cuvaage conforme à cette théorie est celui de M. Louis de Martin, à Lézignan (Aude).

M. de Martin fait couvrir ses moûts dans de grands foudres hermétiquement clos, sauf que la bonde est surmontée d'un tuyau syphoïde aboutissant au bas d'un grand vase rempli d'eau. L'acide carbonique dégagé par la fermentation vient s'absorber dans l'eau de ce vase. Par ce moyen, l'air ne peut vicier le marc, et tout l'alcool reste dans le vin; aucun danger d'asphyxie n'est à craindre. — Le vin fabriqué ainsi a toujours de un à deux degrés d'alcool de plus et un bouquet plus prononcé que le vin produit par le cuvaage à l'air libre.

Le sucrage des vins. — Beaucoup de propriétaires ont hâte, et cela comprend, d'user du bénéfice que leur réservait la loi du 29 juillet 1884, en réduisant à 20 fr. par 100 kilogrammes la taxe sur les sucres employés au sucrage des vendanges. Ils ont fait part de leur désir au ministre des finances. Voici le texte de la réponse, qui leur a été faite.

« Dès les premiers jours qui ont suivi le vote de cette loi, l'administration des finances s'est préoccupée de rechercher un procédé de dénaturation répondant au double but que j'ai indiqué.

Plusieurs méthodes lui ont été présentées, mais une seule a paru devoir fixer l'attention, et je me suis exprimé de la faire soumettre à l'examen du comité consultatif des arts et manufactures, la seule autorité compétente pour décider si l'emploi de ce procédé peut être autorisé.

Mon collègue du commerce ne m'a pas encore fait connaître l'appréciation du comité, et je ne

puis, dès lors, prévoir l'époque à laquelle l'administration des finances sera en mesure d'élaborer et de soumettre au conseil d'Etat le projet de règlement, à l'adoption duquel l'emploi des sucres, sous paiement de la taxe réduite, reste subordonnée. »

BOURSE. — Cours au 21 octobre.

3 0/0.....	78 40
3 0/0 amortissable (ancien).....	79 50
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	104 25
4 1/2 0/0 1883.....	108 95

Dernier cours du 20 octobre.

Actions Orléans.....	1,307 50
Actions Lyon.....	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	373 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	304 50
Obligations Lombardes (jouissance.....	303 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	330 00

Faculté de Toulouse. RENTRÉE DE MM. LES ÉTUDIANTS

M. Barbe, ancien étudiant, Directeur-propriétaire de l'Hôtel et Restaurant des Nations, rue de Rémusat, 34, a l'honneur d'informer MM. les Etudiants que, n'ayant pas de loyer à payer, ils trouveront dans son établissement une table excellente au prix de 60 francs par mois, service compris. — **Salons spéciaux.** — **Service à la carte.**

PROPRETÉ. — PRÉVENANCE. — CÉLÉRITÉ.

Un véritable ami. — *Chadoir, commune de Chomelia, (Haute-Loire), le 29 juillet 1884.* — Monsieur Fanyau. Je ne puis m'empêcher de vous témoigner toute ma reconnaissance pour le grand bien qu'ont produit votre Tisane Américaine et vos Pilules des Shakers. Depuis quatre ans j'étais abandonné des médecins; je souffrais des voies digestives et urinaires, et continuellement je ressentais au côté gauche une douleur qui m'empêchait de prendre aucun repos. Avec cela pas d'appétit et des vomissements après chaque repas, quelque léger qu'il fût. Quelques flacons de votre Tisane ont fait disparaître toutes mes souffrances; aujourd'hui je suis complètement guéri. C'est un de mes voisins et amis qui m'a conseillé de prendre votre remède et, grâce à lui, je suis guéri. Votre Tisane Américaine des Shakers aura un grand renom dans ce pays par l'effet qu'elle a eu sur moi, car personne ne pouvait croire à ma guérison. Croyez à ma reconnaissance et recevez, etc. Malé-gue fils. Prix 4 fr. 50 la bouteille. Brochure gratis dans toutes les bonnes pharmacies, ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C^{tes} de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acide Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT
PRÈS PUY-LEVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racines le mille.
Jacquez	30 »	150 »
Herbemont	30 »	180 »
Cunningham	30 »	80 »
Riparia	30 »	100 »
Solonis	30 »	
York Madeira	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.
Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

BAYLES, Opticien
3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Faces à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse-liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerrres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantagement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

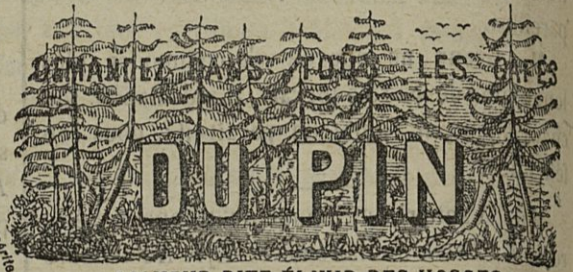
G. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

24 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs à Fabrègues
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer.

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

LES RAMOS

Marchand tailleur rue Fénelon, 9, vient de transférer son

Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

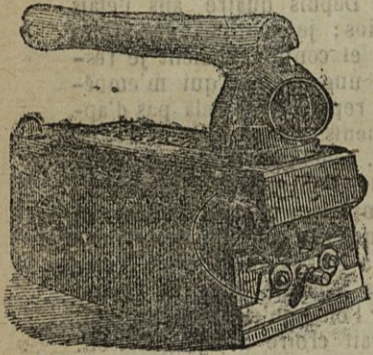
ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vase jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CHEMISES

sur mesure pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure pour

HOMMES